

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	08/11/2018	Nombre de membres en exercice :	11
		Nombre de membres Présents :	6
		Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage	08/11/2018	Nombre de procurations :	1
		Nombre de votants :	7

Séance du 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., CHEVRIER C., DOUMERGUE, F POROLI F.,

Absents excusés : PERARNAUD C., CICCARIELLO C, LOPEZ MT., VERGES B, MIRAN P.

Objet de la Délibération :**CONVENTION FRAIS DE SECOURS AVEC LES SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES-ORIENTALES – SAISON 2018-2019**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE la convention établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des Pyrénées-Orientales qui fixe l'intervention pour la saison 2018-2019 à 250€ par intervention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le S.D.I.S.66.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 13 novembre 2018

Le Maire



P. LOOS